

SEANCE du 18 mars 2019

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, dix-neuf heures, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Dominique HILL, Frédéric SOUILLARD, Amaury SAULNIER, Laurence ANDRIAMIRADO ;

Absents excusés : Cyrille LAMISSE BOUBECHÉ (pouvoir Frédéric SOUILLARD), Franck SIMON, Laetitia VOLTA, Grégory PREVOST.

Secrétaire de Séance : Michel VAUCLIN

Date de convocation : 5 mars 2019 – Date d'affichage : 25 mars 2019

SDE programme 2019

1 - Maison du Village

Dépose des 4 mâts d'éclairage public existants chacun étant équipé d'une lanterne vétuste de type « boule ».

Fourniture et pose de 4 mâts d'éclairage public de 4 m de hauteur chacun équipé d'une lanterne de type « verso » à Led 54w.

Dans le cadre de l'aménagement du parking, ouverture, remblaiement et réfection de 155m de tranchée. Fourniture et pose de 145m de câble d'éclairage public de type 4*10mm².

Fourniture et pose de 3 mâts d'éclairage public de 4m de hauteur chacun équipé d'une lanterne de type « verso » à Led 54w.

Fourniture et pose de 7 bornes d'éclairage public de type « KIMO » à Led 8w.

Afin de bien dissocier l'ensemble de ces points lumineux de l'éclairage de la rue, fourniture et pose d'une armoire de commande de cet éclairage public.

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2018-0-76290-M1401** et désigné « **Maison du Village (version 1.1)** » dont le montant prévisionnel s'élève **38 286.00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **18 039.25 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*
- *décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de 18 039.25 € T.T.C. dont 6 381.00 € de T.V.A. récupérable ;*
- *demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

2 - Route de la Beauce

Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge astronomique programmable. Fourniture et pose de 4 mâts d'éclairage public de 6m de hauteur chacun équipé d'une lanterne de type « Ello » Led 54w.

Ouverture, remblaiement et réfection de 150m de tranchée.

Fourniture et pose de 170m de câble d'éclairage public souterrain de type 5*10mm² sous fourreau 63mm et drain de terre en 25² Cu.

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2018-0-76290-M1402** et désigné « **Route de la Beauce (version 1.1)** » dont le montant prévisionnel s'élève **27 396,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **12 263.25 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*
- *décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de **12 263.25 € T.T.C.** dont **4 566,00 €** de T.V.A. récupérable ;*
- *demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

3 - Hameau d'Ormesnil

Dépose de 48 lanternes vétustes et énergivores.

Fourniture et pose de 48 lanternes de type « Ello » Led 54w à poser sur supports existants.

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2019-0-76290-M2100** et désigné « **Hameau d'Ormesnil 1.1** » dont le montant prévisionnel s'élève **48 426.00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **17 150.00 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*
- *décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de **17 150.00 € T.T.C.** dont **8 071,00 €** de T.V.A. récupérable ;*
- *demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

4 - Mise en conformité de l'éclairage public

Suite au rapport annuel de la maintenance de l'éclairage public de la commune, mise en conformité de l'ensemble des éléments nécessitant un ajustement technique.

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro **Projet-EP-2018-0-76290-M1404** et désigné « **Mise en conformité de l'éclairage public (version 1.1)** » dont

le montant prévisionnel s'élève **6 264,00 € T.T.C.** et pour lequel la commune participera à hauteur de **2 871,00 € T.T.C.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *adopte le projet cité ci-dessus ;*
- *décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2019 pour un montant de **2 871,00 € T.T.C.** dont **1 044,00 €** de T.V.A. récupérable ;*
- *demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;*
- *autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet ; notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.*

5 - Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se déterminer sur les dépenses éventuelles de l'année 2019.

6 – Demande de subvention au titre du FAL, aménagement de sente piétonne

La commune envisage d'aménager un trottoir sur la RD100 au bout de l'impasse de l'église. Ces travaux permettraient aux enfants qui résideront au bout de cette rue de rejoindre en toute sécurité le Clos Cordier et d'emprunter la sente piétonne déjà existante pour rejoindre l'école.

La direction des Routes nous informe que pour ces travaux nous pouvons solliciter une subvention au titre du FAL (fonds d'action locale). Le taux de subvention est de 30% de la dépense HT. Cette dépense s'élèverait à 23 000 € HT.

S'ils approuvent ce projet, les membres du Conseil Municipal doivent autoriser la dépense et solliciter la subvention.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la dépense, sollicitent la subvention et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférent à ce dossier.

7 – Tarifs cantine, garderie, Temps d'Activités du Mercredi (régularisation)

Les tarifs pour l'année scolaire 2018/2019 n'ayant pas été voté, il convient de régulariser la situation. Les tarifs ci-dessous sont appliqués depuis septembre 2018.

Proposition de tarifs garderie et cantine :

- Repas cantine : 2,80 € (lundi, mardi, jeudi et vendredi, pour rappel 2.77 € en 2017/2018, augmentation de la facturation par Isidore de 0.03 €)
- Petit déjeuner : 1,00 € (tarif inchangé)
- Garderie : 2.00 €/heure (tarif inchangé)

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'appliquer ces tarifs.

8 – Informations

Recensement de la population

Le recensement de la population s'est achevé le 16 février 2019. 4 foyers n'ont pas répondu à l'enquête. Les résultats nous seront communiqués par l'INSEE en janvier 2020, mais on peut déjà constater une baisse de la population.

Point sur les différents lotissements

Monsieur le Maire fait part de l'avancée des dossiers sur les différents projets de lotissement

Elections européennes – 26 mai 2019 – Tenue des bureaux de vote

Préavis de grève des enseignantes

Les deux enseignantes de l'école ont déposé un préavis de grève pour la journée du mardi 19 mars 2019.

Un service minimum a été mis en place par la mairie. Les enfants présents seront accueillis aux horaires de classe à la salle polyvalente. Les horaires de garderie ne changent pas. Le service cantine sera assuré.

Comité des fêtes

Les membres du comité des fêtes ont décidé de ne pas poursuivre leur participation à cette association, faute de participants.

Tous les éléments ont été déposés en mairie le 18 mars 2019.

Réunion pour le devenir des écoles

Une réunion a eu lieu à la mairie de Frichemesnil en présence des Maires et d'élus des communes de La-Houssaye-Béranger et de Grugny.

Une réflexion a été menée pour un éventuel regroupement pédagogique. Modalité, échéance ...

Une demande de rendez-vous avec l'inspectrice est envisagée.

9 – Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,

Philippe BLOT